

Type
d'intervention

Postulat

1^{er} signataire

Oberson Patrick

Cosignataires

/

Signatures des cosignataires



Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

PS/Isabel Tissièrè

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Gestion des déchets – collecte des briques alimentaires

Texte de l'intervention

Les briques alimentaires ou briques à boissons sont jetées avec les déchets alors qu'elles pourraient être triées et recyclées.

Le hard discounter Aldi lesrécoltait jusqu'au 30 juin 2019 mais y a renoncé faute d'un accord de branche (grande distribution) car les quantités déposées provenaient en quantité importante d'autres détaillants. Le magasin sis dans notre zone commerciale participait à cette collecte.

Selon Swissrecycling ces emballages représentent un volume annuel de 20'000 tonnes. Ils sont composés à 75% de carton, de 20% de polyéthylène et de 5% d'aluminium. Le carton peut être réutilisé pour fabriquer du carton ondulé, les autres composants étant incinérés et valorisés thermiquement. Il existe une centaine de points de collecte en Suisse. Satom, déchetterie communale, y est répertoriée mais les briques ne font pas partie des déchets qu'elle récupère. Bien que ces déchets soient recyclés en Allemagne car aucune filière n'existe en Suisse, le bilan carbone à la frontière est quand même meilleur de 40 % environ que lorsque que la brique est jetée à la poubelle selon une étude réalisée par Carbotech AG sur mandat de l'association Recyclage des briques à boissons Suisse. Recycler les briques contribue ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique et diminue la quantité de résidus incinérés à mettre en décharge.

Toutes les informations sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.swissrecycling.ch/fr/substances-valorisables-savoir/substances-valorisables/briques-a-boisson>

Conclusion

Le parti socialiste demande à la Municipalité d'étudier la collecte des briques alimentaires par la mise à disposition de la population de containers aux points de collecte dans nos villages et à la déchetterie communale.

Collombey-Muraz, le 18 janvier 2022

1^{er} signataire :

